

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 04 DÉCEMBRE 2017 À 19:00 HEURES  
:

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

#### MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

#### PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1  
Vicky Bombardier siège 2  
Pierre Tétrault siège 3  
Jimmy Royer siège 4  
Dany St-Amant siège 5  
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale  
Manon Beauchemin, greffière

#### ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 13 novembre 2017  
Séance extraordinaire du 20 novembre 2017  
Séance extraordinaire du 21 novembre 2017
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de novembre 2017
6. **COMPTE-RENDU**
  - 6.1 Comités Ville
  - 6.2 Valcourt 2030
7. **URBANISME - DEMANDE AU CCU**
  - 7.1 Contrôle de la berce du caucase - Offre de service de Quadra Inc.
8. **ADMINISTRATION**
  - 8.1 Responsabilités des membres du Conseil municipal incluant Valcourt 2030
  - 8.2 Nomination des maires suppléants
  - 8.3 Confirmation de la divulgation des intérêts pécuniers des membres du Conseil municipal
  - 8.4 Dépôt du registre public des déclarations en vertu du code d'éthique et déontologie des élus municipaux

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.5 Programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi
- 8.6 Fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville et Aréna - Période des fêtes
- 8.7 Réajustement - Salaire de l'inspectrice municipale et adjointe aux travaux publics
- 8.8 Primes d'inspection et de disponibilité de nuit - Directeur des travaux publics
- 8.9 Élection du 05 novembre 2017 - Dépôt du rapport des dépenses et donateurs
- 8.10 Offre de service - Mosaique
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Comité ÉLÉ du Val-Saint-François
- 9.2 Grand Prix Ski-doo de Valcourt - Entente annuelle
- 9.3 Trans-Appel - Transport adapté et collectif - Adhésion 2018
- 9.4 Demande d'appui au projet «Fiole de vie»
- 9.5 Projet pour une piste multifonctions de type «Pumptrack»
- 9.6 Projet construction d'une remise Club de ski de fond
- 9.7 Projet Création d'un club de ski de fond jeunesse
- 9.8 Projet «Amélioration des aires de jeux extérieurs du CPE Crayons de Couleur»
- 9.9 Grand Défi Pierre Lavoie
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Défilé et activités dans le cadre de l'édition 2018 du Festi-Val en neige
- 10.2 Fin du bail des Chevaliers de Colomb
- 10.3 Construction d'un terrain de soccer - Décompte no 1
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Démission du mécanicien-opérateur au service des travaux publics
- 11.2 Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2014-2018 - avis de non renouvellement
- 11.3 Contrôle biologique des insectes piqueurs
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Budget 2018 - Régie intermunicipale contre l'incendie de Valcourt
- 12.2 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités  
Sous-volet 1.5 Renouvellement des conduites
- 12.3 Budget RAM 2018 - Office municipal d'habitation de Valcourt
- 12.4 Demande pour vente du lot 3 961 152
- 12.5 Demandes des employés
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

312-17-12-04

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté et l'ajout suivant :

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION**

ADOPTÉE

313-17-12-04

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 ET 21 NOVEMBRE 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 novembre 2017 et des séances extraordinaires du 20 et 21 novembre 2017, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2017 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2017 soit accepté.

ADOPTÉE

314-17-12-04

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 novembre 2017 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 508 617.87 \$ cinq cent huit mille six cent dix-sept dollars et quatre-vingt-sept cents.

**Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Paul Roy, Trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

315-17-12-04

### CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, Maire à assister au Banquet Gératek organisé par le Grand Prix Skidoo de Valcourt, le jeudi 25 janvier prochain au Centre communautaire de Valcourt au coût de 150 \$;

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, Maire et Jacques Blanchard, conseiller à assister à la Soirée de Noël, organisée par le FADOQ de Valcourt, le vendredi 8 décembre au Centre communautaire de Valcourt au coût de 25 \$ par personne;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Jacques Blanchard, conseiller à assister au dîner de Noël, organisé par le Centre d'action bénévole de Valcourt et Région, le mardi 12 décembre au Club de Golf de Valcourt au coût de 12 \$.

ADOPTÉE

316-17-12-04

### CONTRÔLE DE LA BERCE DU CAUCASE - OFFRE DE SERVICE DE QUADRA INC.

ATTENDU QUE la firme Quadra Environnement propose à la Ville de Valcourt de continuer en 2018 l'accompagnement dans la lutte à l'éradication de la Berce du Caucase, débuté en 2016;

ATTENDU la problématique d'envahissement régionale, qui représente la plus importante colonie connue au Québec, selon la caractérisation en 2017 de la firme Quadra Environnement, et comprend les municipalités de Racine, Maricourt, Canton de Valcourt, la MRC du Val-Saint-François (emprise de la piste cyclable) et Valcourt dans une dynamique d'invasion de bassin versant;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt encourage la poursuite de la concertation régionale dans le mode de gestion de cette plante envahissante;

ATTENDU QUE Fannie Pelletier-Beaudry est la personne responsable des opérations et recevra une formation afin d'effectuer le suivi des signalements, ainsi que l'équipe des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre les démarches régionales de campagne médiatique et poursuit sa collaboration pour l'effort régional de lutte en mettant à la disposition de la concertation régionale des ressources humaines ;

ATTENDU QUE la Ville appuie le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) dans son implication pour la recherche de financement et toute démarche auprès des différents ministères et s'engage à soutenir l'organisme en ressources humaines pour parvenir à l'éradication de la berce du Caucase ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service, pour l'année 2018 venant de Quadra Environnement, pour le contrôle de la berce du Caucase et la formation des employés, telle que soumise en date du 4 décembre 2017, au montant de 3 007.00 \$ (taxes non incluses)

ADOPTÉE

317-17-12-04

**RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL INCLUANT  
VALCOURT 2030**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les responsabilités des membres du Conseil municipal soient celles présentées en annexe, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal délègue monsieur le conseiller Pierre Tétrault à titre de représentant de la Ville de Valcourt pour l'organisme Trans-Appel Inc.

QUE le dernier paragraphe de la résolution 072-16-03-07 soit abrogé et remplacé par celui-ci :

*« Monsieur Renald Chênevert est nommé à titre de représentant (membre votant) et Karine Boucher (membre non votant) au comité d'administration de Valcourt 2030 et ce, à compter de l'assemblée générale annuelle prévue en mars 2018 »*

ADOPTÉE

318-17-12-04

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme à titre de MAIRE SUPPLÉANT, pour décembre 2017 et l'année 2018, les membres du Conseil suivants, soit :

JACQUES BLANCHARD	Décembre 2017
	Janvier et Février
VICKY BOMBARDIER	Mars et Avril
PIERRE TÉTRAULT	Mai et Juin
JIMMY ROYER	Juillet et Août
DANY ST-AMANT	Septembre et Octobre
JULIEN BUSSIÈRES	Novembre et Décembre

ADOPTÉE

**CONFIRMATION DE LA DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci, une déclaration mise à jour.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Les membres du conseil suivants déposent leur divulgation, soit :

Vicky Bombardier                                  siège 2

Pierre Tétrault                                      siège 3

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE        le Conseil municipal a adopté, le 03 février 2014, le *Règlement 582 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Valcourt*;

ATTENDU QUE        l'article 4.3, alinéa 5, dudit règlement stipule que :

«Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 4.3, paragraphe 4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente (30) jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier tient un registre public de ces déclarations.»

ATTENDU QUE        l'article 6, alinéa 7.4, de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1)* stipule que «lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, le greffier dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations visées»;

EN CONSÉQUENCE, MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER INFORME

QUE                        la greffière dépose, en annexe, le registre des déclarations pour l'année 2017, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

319-17-12-04

### **PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI – ÉDITION 2018 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON**

ATTENDU QUE        le *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région. Le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

ATTENDU QUE        la proposition suggérée du Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison 2018, est de 10 jeunes et représente un montant total de 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, au programme *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi*, telle que proposée par le Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison estivale 2018;
- QUE la participation de la Ville de Valcourt est, jusqu'à un montant maximum de 3 000 \$, soit 10 jeunes à 300\$ par jeune;
- QUE le Conseil municipal délègue madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt le protocole d'entente entre les Caisses Desjardins du Centre du Val-Saint-François, la Ville de Valcourt, les municipalités participantes et le Carrefour jeunesse-emploi de Johnson.

ADOPTÉE

320-17-12-04

### **FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET ARÉNA PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal accepte la fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville et de l'Aréna, pour la période des fêtes, du 22 décembre 2017 à compter de midi jusqu'au 02 janvier 2018 (inclusivement);
- QUE le Conseil municipal reconnaît les jours fériés établis dans la Politique des Bénéfices marginaux. (soit les 24, 25, 26, 31 décembre et 01 et 02 janvier).

ADOPTÉE

321-17-12-04

### **RÉAJUSTEMENT - SALAIRE DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE ET ADJOINTE AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la résolution 012-16-01-11 mentionne :

« Que le Conseil municipal accepte de reconnaître que le poste d'inspecteur municipal et adjoint aux travaux publics est au même niveau que le poste de mécanicien opérateur et de lui appliquer en conséquence la même échelle salariale et de procéder à l'ajustement pour la salariée visée à compter des présentes. »

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'appliquer cet ajustement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal accepte de verser à Fannie Pelletier-Beaudry, inspectrice municipale et adjointe aux travaux publics, les montants annexés à la présente pour les années 2016 et 2017, qui fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

322-17-12-04

**PRIMES D'INSPECTION ET DISPONIBILITÉ DE NUIT - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE monsieur Jacques Pelletier, directeur des travaux publics doit effectuer pour l'hiver 2017-2018 le déneigement des rues de la Ville de Valcourt, étant le seul employé du service à posséder le permis de conduire adéquat;

ATTENDU QUE la «Politique des bénéficiaires marginaux» stipule  
*«que le responsable de l'inspection et le responsable de disponibilité de nuit ont droit à une prime par responsabilité à raison de 25 \$/semaine, du 01 novembre au 31 mars. Ces primes hebdomadaires couvrent les sorties d'inspection faites, les fins de semaine et la disponibilité de nuit pour inspection»*

*Ces primes sont versées automatiquement à l'employé qui a la responsabilité de l'inspection de l'état du réseau routier et des conditions climatiques, et ce, pendant la période d'application. »*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser, pour l'hiver 2017-2018, les primes d'inspection et disponibilité de nuit à Jacques Pelletier, directeur des travaux publics;

QUE le Conseil comprend qu'il est possible que des rappels au travail et du temps supplémentaires devront être payés. Si tel est le cas, les règles appliquées seront les normes du travail;

QUE le Conseil demande à monsieur Pelletier de gérer ses heures de travail de façon à ce qu'il y ait le moins de temps supplémentaire possible, ainsi s'il commence sa journée de travail plutôt, qu'il termine plutôt;

QUE le Conseil demande à monsieur Pelletier d'aviser sa supérieure immédiate, madame Karine Boucher, de tous changements d'horaire.

ADOPTÉE

**ÉLECTION DU 05 NOVEMBRE 2017**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DONATEURS**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), «Toute personne qui a posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité à laquelle ne s'appliquent pas les sections II à IX du chapitre XIII doit, dans les 90 jours qui suivent celui fixé pour le scrutin de cette élection, transmettre au trésorier la liste des personnes qui lui ont fait, en vue de favoriser son élection, le don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant. Cette liste indique le montant ainsi versé par cette personne ainsi que celui que s'est versé le candidat lui-même, lorsque ce montant est égal ou supérieur à la somme »;

EN CONSÉQUENCE, MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER INFORME

QUE le trésorier dépose, en annexe, la section 2 de ce rapport, tel que soumis par les personnes ayant posé leur candidature à l'élection du 05 novembre 2017, soit les personnes suivantes:

- Renald Chênevert
- Daniel Lacroix

ADOPTÉE



**323-17-12-04**

**OFFRE DE SERVICE - MOSAIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de Karine Goyette, maître photographe pour la création de la mosaïque de la Ville de Valcourt, telle que présentée en date du 30 novembre 2017.

ADOPTÉE

**324-17-12-04**

**COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant du *Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val- Saint-François* ;

Le montant demandé est calculé au prorata de la population par rapport à l'ensemble de la MRC, ce qui représente pour Valcourt un montant de 145\$;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière au montant de 145 \$ au *Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François*, pour l'année 2018.

ADOPTÉE

**325-17-12-04**

**GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT - ENTENTE ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente 2017-2018 entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix Ski-doo de Valcourt, selon les termes et conditions de l'entente déposée en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente entre la municipalité et le Grand Prix Ski-doo de Valcourt.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

326-17-12-04

### TRANS-APPEL - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF - ADHÉSION 2018

ATTENDU QU' en matière de transport adapté, la Ville doit rendre disponible ce service à ses citoyens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que Trans-Appel continue à offrir ce service pour les citoyens de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente;

QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel, l'organisation du service de transport adapté;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte d'adhérer au service de Transport adapté, Trans-Appel Inc., pour l'année 2018, et de payer la quote-part qui s'établit à 3.85 \$ par personne pour un montant total de 8 577.80 \$ (2 228 citoyens à 3.85 \$);

QUE la Ville de Valcourt accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises :

Déplacement local : 3.25 \$

Déplacement Sherbrooke 7.50 \$

QUE la Ville de Valcourt accepte les prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Trans-Appel .

ADOPTÉE

327-17-12-04

### DEMANDE D'APPUI AU PROJET « FIOLE DE VIE »

ATTENDU QU' une résolution d'appui est demandé par monsieur Derek Grilli dans le cadre du projet « Firole de vie » que ce dernier souhaite implanter dans notre région ;

ATTENDU QUE ce projet consiste à mettre à la disposition des aînés des capsules à être entreposées dans le congélateur, contenant de l'information sur l'état de santé d'une personne afin que les intervenants (ambulanciers, pompiers, policiers) puissent agir rapidement en conséquence ;

ATTENDU QUE ce projet rejoint directement la mission et les valeurs de notre municipalité et service d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt appui l'initiative mis de l'avant par le projet « Firole de vie ».

ADOPTÉE

328-17-12-04

**PROJET POUR UNE PISTE MULTIFONCTIONS DE TYPE «PUMPTRACK»**

ATTENDU QUE le projet pour une piste multifonctions de type «pumptrack» est une initiative de deux (2) citoyens;

ATTENDU QUE la réalisation pourra contribuer à certains de nos enjeux soit : les saines habitude de vie, la rétention de la population, la diversité de l'offre en loisirs, etc, contenus dans notre *Politique familiale municipale* et le plan d'action de *Valcourt2030*;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de contribuer pour un montant maximum de 20 000 \$ pour la réalisation du projet d'une piste multifonctions de type «Pumptrack».

Le montant de 20 000 \$ sera pris à même le surplus non affecté et sera réparti sur 2 années, soit:

10 000 \$	sera versé en 2018
10 000 \$	sera versé en 2019

QUE cette acceptation soit conditionnelle à l'engagement des autres partenaires financiers pour assurer la viabilité du projet selon le plan de financement proposé.

ADOPTÉE

329-17-12-04

**PROJET CONSTRUCTION D'UNE REMISE CLUB DE SKI DE FOND**

ATTENDU QUE le *Club de ski de fond Val-Plein-air* demande une contribution financière, au montant de 3 000 \$, afin de construire une remise qui faciliterait les opérations du Club;

ATTENDU QUE l'existence du Club et sa mission cadre avec les objectifs de saines habitude de vie, diversification de l'offre en loisirs, de rétention de la population et de mise en valeur du milieu contenus dans notre *Politique familiale municipale* et le plan d'action de *Valcourt2030*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de contribuer pour un montant maximum de 3 000 \$, à même le budget 2018, pour le projet de construction d'une remise par le *Club de ski de fond Val-Plein-air*

ADOPTÉE

330-17-12-04

**PROJET CRÉATION D'UN CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE**

ATTENDU QUE le projet pour la création d'un Club de ski de fond jeunesse est une initiative de parents et professeurs d'éducation physique de l'école La Chanterelle;

ATTENDU QU' une demande de contribution financière est demandée au Conseil pour le projet «Démarrage d'un club de ski de fond jeunesse pour Valcourt et les municipalités environnantes»;

ATTENDU QUE le projet et sa mission cadre avec nos objectifs de saines habitudes de vie, développement des loisirs et de la vie communautaire, diversification de l'offre en loisirs, de rétention de la population et de mise en valeur du milieu contenus dans notre *Politique familiale municipale* et le plan d'action de *Valcourt2030*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de contribuer pour un montant maximum de 3 000 \$, à même le budget 2018, pour le projet «Création d'un Club de ski de fond jeunesse».

ADOPTÉE

331-17-12-04

**PROJET «AMÉLIORATION DES AIRES DE JEUX EXTÉRIEURS DU CPE CRAYONS DE COULEUR»**

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Karine Boucher, soumet à l'attention du Conseil municipal le projet «Amélioration des aires de jeux extérieurs du CPE Crayons de Couleur»;

ATTENDU QUE le projet consiste autant à améliorer la sécurité des enfants, la diversité des jeux d'apprentissages, que son offre auprès des familles de Valcourt et des régions de l'Estrie;

ATTENDU QUE cette amélioration consiste à recouvrir les espaces de jeux asphaltés par une surface plus adaptée aux enfants, rendant cette aire plus sécuritaire, plus attrayante et mettant la diversification des activités de l'avant. De plus, la surface de jeux extérieurs d'une des pouponnières serait également changée;

ATTENDU QUE la réalisation pourra contribuer à certains de nos enjeux soit : développement d'un mode de vie actif et sécuritaire, les saines habitudes de vie, la rétention de la population, etc, contenus dans notre *Politique familiale municipale* et le plan d'action de *Valcourt2030*;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière pour la réalisation de ces projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de contribuer pour un montant maximum de 20 000 \$ pour l'ensemble du projet «Amélioration des aires de jeux extérieurs du CPE Crayons de Couleur».

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Le montant de 20 000 \$ sera réparti sur 2 années et sera versé à même le budget de l'année en cours et de la façon suivante :

10 000 \$	2018 (soit 5 000 \$ par projet)
10 000 \$	2019 (soit 5 000 \$ par projet)

QUE cette acceptation est conditionnelle à l'engagement des autres partenaires financiers pour assurer la viabilité du projet selon le plan de financement proposé.

ADOPTÉE

332-17-12-04

### GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt fait partie du parcours des municipalités du Grand Défi Pierre Lavoie qui aura lieu le 17 juin 2018;

ATTENDU QUE ce défi contribue à certains de nos enjeux soit : développement d'un mode de vie actif et sécuritaire, les saines habitudes de vie, etc, contenus dans notre *Politique familiale municipale* et le plan d'action de *Valcourt2030*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de contribuer pour un montant maximum de 10 000 \$, à même le surplus non affecté, pour le projet «Grand Défi Pierre Lavoie».

ADOPTÉE

333-17-12-04

### DÉFILÉ ET ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU FESTI-VAL EN NEIGE -ÉDITION 2018

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre, datée du 9 novembre 2017, venant du Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier afin d'obtenir la collaboration de la Ville de Valcourt pour l'organisation de la parade dans le cadre du Festi-Val en Neige, le samedi 03 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les services demandés par le Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier de Valcourt, le samedi 03 février 2018, soit

- La fermeture des rues par lesquelles la parade passera;
- Fournir et installer les barrières afin de fermer les rues au cours du défilé;
- Enneiger, s'il y a lieu et si la température le permet, les rues sur une largeur de 5 à 6 pieds et d'une profondeur de 6 pouces et déneiger les rues après la parade;
- Fermeture d'une partie de l'avenue J.Armand Bombardier, (soit de l'avenue du Parc au boulevard des Érables) de 10h à 17h.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que les organisateurs laissent, en tout temps, lors de la parade, un accès à la circulation locale ou urgente dans les rues.

ADOPTÉE

334-17-12-04

**FIN DU BAIL DES CHEVALIERS DE COLOMB**  
**LOCATION DE LA SALLE RENÉ-VALLIÈRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb ont fait part qu'ils désirent mettre fin à l'entente de location avec la Ville de Valcourt pour la salle René-Vallières au centre communautaire, en date du 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de mettre fin à l'entente de location de la salle René-Vallières au centre communautaire entre la Ville de Valcourt et les Chevaliers de Colomb le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

335-17-12-04

**CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER - DÉCOMPTE NO 1**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 1, au montant de 138 038.99 \$ (taxes incluses), à l'entrepreneur Construction Groupe Prévost Inc. relativement aux travaux de construction du terrain de soccer (11 joueurs), tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur, dans sa lettre datée du 27 novembre 2017.

ADOPTÉE

336-17-12-04

**DÉMISSION DU MÉCANICIEN-OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu la démission de Francis Tardif, à titre de mécanicien/opérateur au service des travaux publics de la Ville de Valcourt, en date effective du 13 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la démission de Francis Tardif à titre de mécanicien/opérateur au service des travaux publics de la Ville de Valcourt, et ce, en date effective du 13 novembre 2017.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

337-17-12-04

### ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2014-2018 - AVIS DE NON RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt et les municipalités du Canton de Valcourt, Bonsecours, Lawrenceville et Racine ont signé une *Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable* dont la durée est du 10 juin 2014 au 10 juin 2018;

ATTENDU QU' à l'article 18, il est prévu qu'à défaut d'avoir reçu un avis de non-renouvellement écrit, l'entente sera renouvelée, par période successive de deux (2) ans;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite discuter avec les municipalités participantes à l'entente de certaines modalités;

ATTENDU QUE pour se faire, la municipalité, doit, six (6) mois avant la fin de l'entente, faire parvenir un avis écrit de non-renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt avise les municipalités du Canton de Valcourt, Bonsecours, Lawrenceville et Racine qu'il se prévaut de l'article 18 – Durée et renouvellement afin de revoir certaines modalités de l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable*.

ADOPTÉE

338-17-12-04

### CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté l'offre de services de GDG Environnement Limitée pour les services professionnels de supervision du contrôle biologique des insectes piqueurs ainsi que l'achat de produits, pour les années 2015 à 2018 (résolution 337-14-12-01) ;

ATTENDU QUE la firme G.D.G. Environnement Ltée doit demander au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques un certificat d'autorisation, au nom de la Ville de Valcourt, pour la réalisation du mandat; et ce pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' autoriser la firme G.D.G. Environnement Ltée à demander au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques un certificat d'autorisation, pour et au nom de la Ville de Valcourt, pour la réalisation du contrôle des insectes piqueurs dans la municipalité, et ce pour l'année 2018.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

339-17-12-04

### BUDGET 2018 RÉGIE INTERMUNICIPALE CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, tenue le 16 novembre 2017, la Régie a adopté son budget pour l'année 2018;

ATTENDU QUE pour l'année 2018, le montant des dépenses applicables à la quote-part des municipalités est estimé à 653 889.38 \$;

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt adopte le budget 2018 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Valcourt verse sa quote-part au montant de 162 497.17 \$ selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie signée le 16 juin 2005 et tel qu'établi au tableau des quotes-parts présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

340-17-12-04

### PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS SOUS-VOLET 1.5 RENOUVELLEMENT DES CONDUITES

ATTENDU QUE des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, égout sanitaire et pluvial ainsi que la réfection complète de la chassée sur la rue Cartier sont nécessaires

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance du *Guide sur le programme d'infrastructure Québec-Municipalités*, sous-volet Renouvellement des conduites (PIQM 1.5);

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PIQM 1.5 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Québec de même que ses ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PIQM 1.5;



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- QUE la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.
- QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PIQM 1.5 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PIQM 1.5.

ADOPTÉE

341-17-12-04

### **BUDGET RAM 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VALCOURT**

- ATTENDU QU' l'Office municipal d'habitation de Valcourt présente une demande d'acceptation au programme RAM (Remplacement Améliorations Modernisation) d'un montant de 791 929 \$ pour l'année 2018;
- ATTENDU QUE la contribution municipale représente 10% de ce montant;
- ATTENDU QU' auparavant, cette dépense était considérée dans la capitalisation et que le montant de la contribution municipale était réparti pendant une période de 20 ans;
- ATTENDU QUE les paliers de gouvernements ont modifié leurs règles concernant le programme RAM;
- ATTENDU QUE maintenant, celle-ci est comptabilisée directement aux dépenses à même le budget de l'année en cours;
- ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande représente un montant approximatif supplémentaire de 80 000 \$ pour le budget 2018 de la municipalité;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt contribue déjà au 10% du déficit opérationnel, représentant un montant approximatif de 56 000 \$ pour l'année 2018;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a été informé par l'Office municipal d'habitation de Valcourt de la nécessité de devoir présenter des demandes d'acceptation au programme RAM d'un montant équivalent à l'année 2018 et ce pour les années 2019-2020 et 2021, ceci afin de mettre les édifices à niveau;
- ATTENDU QUE le Conseil considère justifié les travaux de mise à niveau prévu pour les années 2018 à 2021, mais dénonce le caractère injuste et pénalisant de modifier la comptabilisation de cette dépense, ce qui occasionnerait un impact majeur sur le taux de taxation;
- ATTENDU QUE le Conseil municipal considère que la nature et l'envergure des montants identifiés dans le Programme RAM devraient être financés sur une période de 20 ans afin de réduire l'impact de la contribution financière de la Ville;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal refuse la demande de budget 2018 relative au programme RAM telle que présentée par l'Office municipal d'habitation de Valcourt, en date du 24 octobre 2017.

ADOPTÉE

**342-17-12-04**

**DEMANDE POUR VENTE DU LOT 3 961 152**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de possibles acheteurs pour la résidence sise au 891 rue Cousineau et ceux-ci demandent s'il serait possible de faire l'acquisition du lot adjacent, soit le lot 3 961 152 avec une clause de non construction sur celui-ci;

ATTENDU QUE ce lot est un lot en soit et est disponible pour la construction d'une nouvelle propriété;

ATTENDU QUE le Conseil ne veut créer de précédent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse cette demande.

ADOPTÉE

**343-17-12-04**

**DEMANDES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QU' une demande d'augmentation de 0.5 % dans le Régime collectif des employés municipaux pour l'année 2018 est présentée au Conseil;

ATTENDU QUE compte tenu que le Conseil municipal est à revoir le fonctionnement des Ressources humaines ainsi que les pratiques de gestion de la rémunération;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reporte ce sujet à une prochaine séance.

ADOPTÉE

**344-17-12-04**

**Varia 1 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION**

ATTENDU QUE le siège numéro 6 du Comité consultatif d'urbanisme est vacant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Denis Normandin au siège 6 du Comité consultatif d'urbanisme, et ce jusqu'en mars 2019.

ADOPTÉE

**345-17-12-04**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19:45 heures.

ADOPTÉE